



SPREP

Secretariat of the Pacific Regional
Environment Programme

INFORMATIONS DESTINÉES AUX CANDIDATS ET CANDIDATES
RESPONSABLE TECHNIQUE EN CHARGE DES DÉCHETS –
PROJET PAWES

CONTENU

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROE

B. DESCRIPTION DU POSTE

C. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

D. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROE

Le *Programme régional océanien de l'environnement* (PROE) est l'organisation régionale fondée par les États et par les autorités du Pacifique, chargée de protéger et de gérer l'environnement et les ressources naturelles de la région.

Son siège se trouve à Apia, au Samoa. Il dispose également de bureaux régionaux aux Fidji, en République des Îles Marshall et à Vanuatu.

Près de 150 personnes travaillent pour le PROE ; il dispose d'un budget annuel d'environ 36 millions d'USD pour l'année 2023.

Le lancement du PROE, en 1993, a démontré à la communauté internationale l'engagement profond des États et des autorités des îles du Pacifique en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement, dans le cadre du développement durable.

Les orientations stratégiques du PROE sont clairement définies dans son Plan stratégique 2017-2026. Ce plan définit le mandat, la vision et les programmes de l'organisation, et insiste sur l'importance d'une prestation efficace de services aux États et aux territoires Membres du PROE.

Mandat

Le PROE a pour **mandat** de promouvoir la coopération dans la région du Pacifique et d'apporter son aide aux États et aux territoires insulaires océaniques afin de contribuer à la protection et à l'amélioration de son environnement ainsi qu'à la pérennisation de son développement pour les générations actuelles et futures.

Vision

Le PROE est régi par sa **vision de l'avenir** :

« Un environnement océanien résilient, garant de nos modes de vie et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures ».

Membres

Le PROE compte 21 Membres parmi les États et les territoires insulaires océaniques :

▪ Samoa américaines	▪ Îles Mariannes du Nord
▪ Îles Cook	▪ Palaos
▪ États fédérés de Micronésie	▪ Papouasie-Nouvelle-Guinée
▪ Fidji	▪ Samoa
▪ Polynésie française	▪ Îles Salomon
▪ Guam	▪ Tokélaou
▪ Kiribati	▪ Tonga
▪ Îles Marshall	▪ Tuvalu
▪ Nauru	▪ Vanuatu
▪ Nouvelle-Calédonie	▪ Wallis-et-Futuna
▪ Nioué	

et 5 États Membres dits « métropolitains », ayant des intérêts directs dans la région :

- Australie
- France

- Nouvelle-Zélande
- Royaume-Uni
- États-Unis.

Buts et objectifs du PROE

Le PROE poursuit le renforcement et l'ajustement de ses capacités institutionnelles, de ses compétences et de ses systèmes afin de mieux soutenir ses Membres en leur offrant, ainsi qu'à leurs partenaires, des services plus intégrés, plus réactifs et plus rentables, tout en améliorant la coordination des initiatives ayant cours à l'échelle régionale.

Les Membres océaniques et métropolitains sont convenus de ce que le Plan stratégique du PROE doit couvrir une période de dix ans afin de traiter des priorités essentielles pour l'environnement ainsi que des priorités stratégiques en matière de stratégie sociale et de gouvernance, et qui se retrouvent dans les buts et objectifs régionaux de la Stratégie, ainsi que dans les « Valeurs » fondamentales du PROE.

Objectifs régionaux

- **Objectif régional 1** : les peuples océaniques bénéficient d'une meilleure résilience face aux changements climatiques.
- **Objectif régional 2** : les peuples océaniques bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients.
- **Objectif régional 3** : les peuples océaniques bénéficient de l'amélioration de la gestion des déchets et d'une meilleure maîtrise de la pollution.
- **Objectif régional 4** : les peuples océaniques et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale et de leur application.

Objectifs organisationnels

- **Objectif organisationnel 1** : le PROE dispose de systèmes d'information, de connaissances et de communications qui fournissent les bonnes données aux bonnes personnes au bon moment et influencent de façon positive les changements organisationnels, comportementaux et environnementaux.
- **Objectif organisationnel 2** : le PROE dispose de procédures multidisciplinaires concernant l'exécution des programmes et le soutien apporté aux Membres pour l'élaboration de stratégies et de politiques au niveau national et régional.
- **Objectif organisationnel 3** : le PROE bénéficie d'une base de financement fiable et pérenne permettant d'obtenir des résultats dans le domaine environnemental, dans l'intérêt de la région des îles du Pacifique, et gère ses programmes et son fonctionnement de manière à respecter le budget convenu.
- **Objectif organisationnel 4** : le PROE joue un rôle de premier plan et s'implique dans des partenariats et des projets collaboratifs fructueux.
- **Objectif organisationnel 5** : le PROE peut compter sur un groupe de personnes dotées des dispositions, des connaissances et des compétences qui lui permettront de concrétiser sa vision régionale commune.

Les valeurs du PROE

Le PROE aborde les défis environnementaux auxquels est confronté le Pacifique en se fondant sur quatre **valeurs** simples. Ces valeurs se retrouvent dans tous les aspects de notre travail :

- Nous valorisons l'**environnement**
- Nous valorisons notre **personnel**
- Nous valorisons la **prestation de services** ciblés et de haute qualité
- Nous valorisons l'**intégrité**

Description du projet PAWES

La gestion des déchets solides et la sécurité énergétique sont deux enjeux communs à toutes les nations du Pacifique. Dans de nombreux pays, le développement rapide et la croissance démographique ont dépassé les capacités à traiter les déchets produits. En parallèle, de larges couches des populations n'ont pas accès à des sources d'énergie propres et abordables. S'attaquer au manque d'énergie par l'abondance de déchets est un moyen réellement innovant de réaliser les progrès nécessaires pour atteindre les aspirations des objectifs de développement durable, des directives régionales du Cadre pour la sécurité et la résilience énergétiques dans le Pacifique (FESRIP) et de la Stratégie régionale océanienne de gestion des déchets et de la pollution 2016-2025, ainsi que des engagements pris par les pays dans le cadre de l'Accord de Paris (2016) par le biais de leurs contributions déterminées au niveau national, de leurs priorités nationales définies dans leurs plans d'action nationaux pour la lutte contre les changements climatiques et de leurs cadres de développement nationaux.

Le Projet d'adoption de solutions pour la valorisation énergétique des déchets dans le Pacifique (PAWES) vise à fournir des solutions simultanées permettant de réduire durablement le volume des déchets dans les systèmes de mise en décharge, tout en fournissant de nouvelles sources d'énergie renouvelable. En substance, le PAWES s'attaque à deux problèmes majeurs : le manque d'informations concernant la viabilité et la durabilité des technologies de valorisation énergétique des déchets, et le besoin d'établir des politiques et une coordination intersectorielle pour encourager la mise en place d'un secteur de la valorisation des déchets.

Financé par l'Union européenne, le PAWES s'appuie sur les forces conjointes des principaux organismes de gestion des déchets et de sécurité énergétique du Pacifique, à savoir le PROE et la CPS. Le projet exécutera ses diverses activités par l'intermédiaire de six composantes :

1. Renforcement des capacités des entités publiques dans l'application d'outils d'appui à la prise de décisions fondée sur des données factuelles en matière de valorisation énergétique des déchets.
2. Recueil et consolidation des données sur la gestion des déchets solides et les technologies d'énergies renouvelables dans la région du Pacifique.
3. Encouragement de la collaboration intersectorielle entre les entités publiques et les secteurs de l'enseignement, de la recherche et du privé.
4. Adaptation et élaboration de formations à la valorisation énergétique des déchets pour les prestataires de l'enseignement tertiaire.
5. Développement de solutions de valorisation énergétique des déchets grâce aux prestataires de l'enseignement supérieur.
6. Gestion de projets.

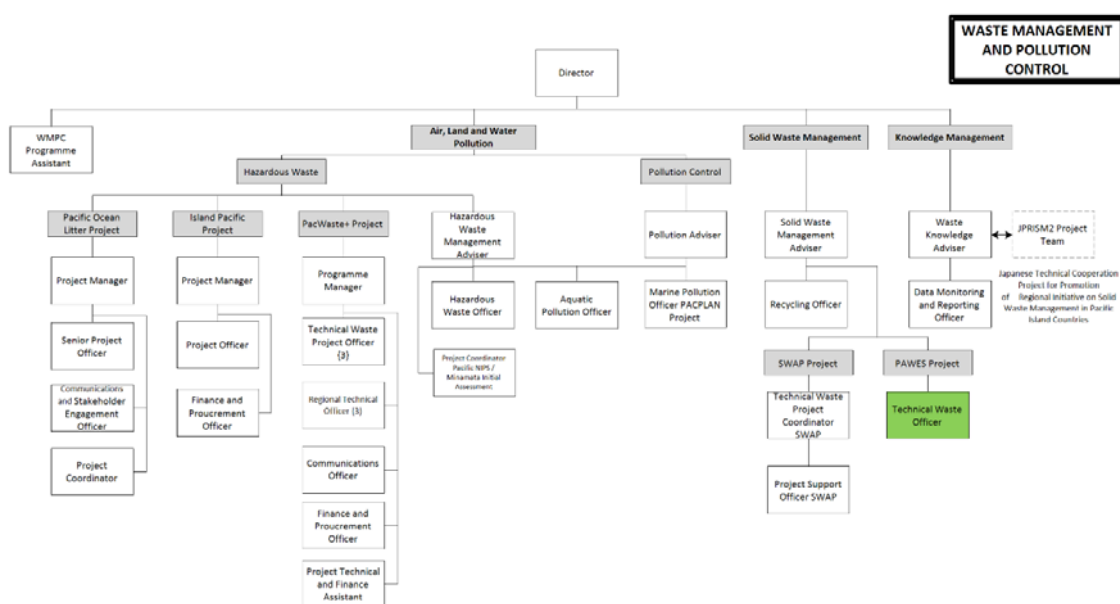
En raison de la grande diversité des profils des pays de la région Pacifique, il ne saurait exister de « solution unique pour la valorisation énergétique des déchets » convenant à tous les pays. Dans la mesure du possible, le projet PAWES visera une participation régionale. Là où une mise en œuvre au niveau national est nécessaire, trois pays, provenant de chacune des trois sous-régions (Papouasie-Nouvelle-Guinée – Mélanésie ; République des Îles Marshall – Micronésie ; Samoa – Polynésie), ont été sélectionnés dans un premier temps pour illustrer les contextes communs qui font la richesse de la communauté régionale du Pacifique : maturité faible à forte du secteur de la valorisation énergétique

des déchets, couverture de la gestion des déchets solides, coordination entre entités publiques, participation du secteur privé et environnement naturel. Les îles Salomon et les Tuvalu seront également pris en compte afin de parvenir à un meilleur équilibre entre les nations insulaires volcaniques et les atolls, ainsi qu'entre les différents niveaux de développement. L'expérience fournira des données et des enseignements qui serviront à étendre à toute la région les activités ayant porté des fruits.

B. DESCRIPTION DU POSTE

Intitulé du poste :	Responsable technique en charge des déchets – Projet PAWES
Programme :	Gestion des déchets et lutte contre la pollution (WMPC)
Équipe :	Projet PAWES
Sous la responsabilité de :	Conseiller ou conseillère en gestion des déchets solides et Gestionnaire de projet – Projet PAWES (CPS)
Responsable de : (Effectif total du personnel)	Sans objet
Objet du poste :	Ce poste vise à : <ul style="list-style-type: none"> Diriger la mise en œuvre du projet PAWES
Date :	Février 2023

Contexte organisationnel



Principaux domaines de résultats

Le poste de **Responsable technique du projet – Projet PAWES** englobe les principaux domaines de réalisation suivants :

1. Contribuer au renforcement des capacités des entités publiques en matière de valorisation énergétique des déchets et de collecte et regroupement des données.
2. Collecter et regrouper les données sur la gestion des déchets solides et les technologies d'énergies renouvelables dans la région du Pacifique.
3. Encourager la collaboration intersectorielle entre les entités publiques et les secteurs de l'enseignement, de la recherche et du privé.
4. Coordonner l'élaboration de formations et de solutions de valorisation énergétique des déchets pour les prestataires de l'enseignement supérieur.

Les exigences, attentes et normes de qualité pour les tâches énumérées ci-dessus sont décrites ci-dessous en des termes généraux.

Responsabilités du ou de la titulaire du poste :	Indicateurs de bonne performance :
<p>1. Contribuer au renforcement des capacités des entités publiques en matière de valorisation énergétique des déchets et de collecte et regroupement des données.</p> <p>a) Participer activement à l'évaluation de base des procédures pour la prise de décisions au niveau gouvernemental sur les secteurs des déchets et des énergies renouvelables par le biais des activités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Mettre en place l'équipe d'évaluation de base et réaliser ladite évaluation. ii. Réaliser l'évaluation de base. iii. Analyser les données issues de l'évaluation des sites échantillons. iv. Communiquer les résultats de l'évaluation. <p>b) Diriger l'évaluation de la faisabilité de la valorisation énergétique des déchets pour les pays bénéficiaires par le biais des activités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Examiner les potentielles options pour la valorisation énergétique des déchets exploitables pour le Pacifique. ii. Aider le ou la chef-fe d'équipe à sélectionner les options qui répondent aux critères techniques et 	<ul style="list-style-type: none"> • Des évaluations de base sont réalisées sur les procédures de prise de décisions au niveau gouvernemental concernant les secteurs des déchets et des énergies renouvelables. • Une évaluation de la faisabilité de la valorisation énergétique des déchets est menée à bien dans tous les pays bénéficiaires. • Des formations sur la valorisation énergétique des déchets sont conçues, élaborées et dispensées (ce qui inclut la création des supports associés).

<p>environnementaux et facilitent leur adoption par le public.</p> <p>iii. Évaluer la faisabilité des potentielles options pour la valorisation énergétique des déchets et leur mise à l'échelle aux niveaux national et régional.</p> <p>c) Participer à une formation sur l'élaboration de politiques relatives à la valorisation énergétique des déchets adaptées à la région du Pacifique par le biais des activités suivantes :</p> <p>i. Concevoir un cours et une méthode de formation.</p> <p>ii. Créer des supports de formation sur le secteur de la valorisation énergétique des déchets.</p> <p>iii. Mettre sur pied une équipe de formateurs.</p> <p>iv. Tenir des ateliers pour les entités publiques nationales et infranationales en concertation avec le formateur ou la formatrice du projet.</p>	
<p>2. Collecter et regrouper les données sur la gestion des déchets solides et les technologies d'énergies renouvelables dans la région du Pacifique.</p> <p>a) Mettre à jour les données et bases de données existantes par le biais des activités suivantes :</p> <p>i. Réaliser une étude documentaire des lots de données nationaux et régionaux disponibles.</p> <p>ii. Mener des concertations nationales pour recenser les données non communiquées ou à découvrir.</p> <p>iii. Saisir les données non communiquées ou à découvrir dans les jeux de données nationaux et régionaux existants, si nécessaire.</p> <p>b) Participer à l'analyse de l'utilisation des données à travers les activités suivantes :</p> <p>i. Encourager et préconiser la création ou la mise à jour de bases de données.</p> <p>ii. Élaborer des formations ou des ateliers sur la façon d'accéder aux données et de les utiliser.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les données et la base de données existantes relatives à la gestion des déchets solides et aux technologies d'énergie renouvelable sont mises à jour. • La création de nouvelles données et base de données sur la valorisation énergétique des déchets est encouragée. • Les données sont analysées et les utilisateurs sont formés sur la manière d'y accéder et de les utiliser.

<p>iii. Analyser les données.</p>	
<p>3. Encourager la collaboration intersectorielle entre les entités publiques et les secteurs de l'enseignement, de la recherche et du privé.</p> <p>a) Collaborer avec le ou la chef-fe d'équipe du projet afin de présenter des exposés sur la valorisation énergétique des déchets dans la région du Pacifique lors de conférences internationales et régionales, par le biais des activités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Passer en revue les conférences, réunions et ateliers antérieurs et actuels consacrés à la valorisation énergétique des déchets et à la gestion des déchets solides. ii. Planifier et organiser des sessions spécialement consacrées à la valorisation énergétique des déchets lors des conférences prévues. iii. Animer les sessions consacrées à la valorisation énergétique des déchets. iv. Communiquer les résultats des réunions. <p>b) Renforcer les initiatives existantes de partenariat entre le secteur privé et les pouvoirs publics par le biais des activités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Renforcer la collaboration entre les agences régionales (ex. : la SEIAPI) et nationales pertinentes. ii. Renforcer la collaboration entre les organismes nationaux et privés en charge de l'énergie et des déchets (ex. : les associations nationales en charge de l'énergie et des déchets). iii. Encourager la participation du secteur privé dans la valorisation énergétique des déchets. <p>c) Participer aux missions commerciales relatives à la valorisation énergétique des déchets par le biais des activités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Passer en revue les réunions internationales consacrées à la valorisation énergétique des déchets. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des exposés de haute qualité sur le thème de la valorisation énergétique des déchets sont élaborés et présentés lors de forums régionaux et internationaux ciblés. • De nouveaux partenariats sont créés entre les organisations des secteurs public et privé qui portent un intérêt à la valorisation énergétique des déchets, et les partenariats existants sont renforcés. Une participation est assurée lors des missions commerciales sur la valorisation énergétique des déchets.

<ul style="list-style-type: none"> ii. Présenter des exposés dans certaines réunions internationales sur la valorisation énergétique des déchets. iii. Initier des collaborations potentielles. 	
<p>3. Coordination et élaboration de formations à la valorisation énergétique des déchets pour les prestataires de l'enseignement tertiaire</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Participer à l'élaboration concertée de formation de courte durée sur la valorisation énergétique des déchets avec les établissements d'enseignement supérieur par le biais des activités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> i. Analyser les lacunes en matière de compétences. ii. Examiner les formations internationales de courte durée déjà existantes sur le thème de la valorisation énergétique des déchets. iii. Aider à adapter ces formations sur la valorisation énergétique des déchets au contexte de la région Pacifique. b) Participer à la conception concertée et à l'élaboration de projets pilotes avec les établissements d'enseignement supérieur par le biais des activités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> i. Sélectionner des options de valorisation énergétique des déchets réalisables pour le Pacifique. ii. Concevoir des projets pilotes portant sur la valorisation énergétique des déchets. iii. Exécuter les projets pilotes sur la valorisation énergétique des déchets et mettre au point des solutions pilotes. iv. Analyser les projets pilotes et leurs solutions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des formations de courte durée, adaptées au contexte du Pacifique, sont élaborées en concertation avec certains établissements d'enseignement supérieur du Pacifique. • Des projets pilotes sont élaborés et mis en œuvre en partenariat avec des institutions tertiaires ciblées et divers acteurs de la valorisation énergétique des déchets. • Les enseignements tirés des projets pilotes font l'objet de rapports et sont largement diffusés.

Remarque

Les normes de performance ci-dessus sont fournies uniquement à titre indicatif. Les mesures exactes de performance concernant ce poste devront être examinées plus en détail par son ou sa titulaire et le ou la directeur-trice ou responsable du projet dans le cadre du système d'amélioration des résultats personnels du PROE.

Cette section pourrait être reprise dans le Plan d'amélioration des résultats personnels du candidat ou de la candidate sélectionné-e.

Complexité du travail

Les tâches suivantes sont généralement les plus exigeantes :

- Élaboration d'une méthodologie fiable pour la réalisation des évaluations de base
- Analyse des données
- Analyse des options (dont l'analyse coûts-avantages)
- Conception, planification et mise en œuvre de projets

Relations fonctionnelles et compétences connexes

Principaux contacts internes ou externes	Nature du contact le plus courant
Externe <ul style="list-style-type: none">• UE• Pays bénéficiaires• Organisations partenaires• Prestataires de services• Organisations régionales et internationales	<ul style="list-style-type: none">• Accès aux dossiers et informations sur les questions financières et les achats• Conseil et assistance• Collaboration et concertations• Négociations, communications et rapport
Interne <ul style="list-style-type: none">• Unité de gestion de projet• PROE• CPS• Autres programmes du PROE• Autres programmes de la CPS	<ul style="list-style-type: none">• Accès aux données et aux informations• Conseil et appui• Collaboration et coordination

Niveau de délégation

Le ou la titulaire du poste :

- Supervise les activités du projet conformément à la matrice de répartition des activités du cadre logique.
- Peut rechercher des possibilités de financement, en particulier le partage des coûts et la complémentarité avec d'autres projets du PROE ou de la CPS qui pourraient financer des activités de même nature, sous réserve d'autorisation.
- Peut présenter des informations sur la valorisation énergétique des déchets à des auditoires régionaux et internationaux.
- Peut dispenser des formations sur la valorisation énergétique des déchets à des personnes ciblées.

Profil personnel

Cette section vise à définir les connaissances requises pour le poste pour atteindre une pleine efficacité. Il peut s'agir d'une combinaison de connaissances et d'expériences, de qualifications ou d'un niveau d'apprentissage équivalent en raison de l'expérience, ou de compétences essentielles, d'attributs ou de qualifications propres au poste.

Qualifications

Indispensables

1. Posséder au minimum une licence en sciences ou gestion de l'environnement, chimie, énergies renouvelables, gestion des déchets, ingénierie environnementale ou tout autre domaine technique pertinent.

Connaissances et expérience

Indispensables

2. Au moins cinq ans d'expérience pertinente dans le domaine de la science ou de l'ingénierie environnementale, en particulier dans la gestion des déchets et les énergies renouvelables, dont au moins trois ans à un poste exigeant un degré similaire de polyvalence et de responsabilité, de préférence dans la région du Pacifique.
3. Expérience et connaissances approfondies dans les domaines suivants :
 - a) Évaluations de base, y compris l'analyse des lacunes ;
 - b) Études de faisabilité, dont l'analyse coûts-avantages et l'analyse des différentes options ;
 - c) Conception et élaboration de projets ;
 - d) Élaboration et analyse de politiques pour la gestion des déchets et les énergies renouvelables ;
 - e) Création de bases de données ;
 - f) Recherche sur la gestion des déchets et les énergies renouvelables.
4. Excellente connaissance des enjeux environnementaux actuels et émergents liés aux projets dans la région du Pacifique, avec une excellente compréhension et une appréciation de l'éthique environnementale, des valeurs et des priorités, ainsi qu'une connaissance et une expérience approfondies de la gestion des déchets.
5. Excellentes compétences en communication écrite et verbale, notamment un haut niveau de rédaction, de présentation, de relations interpersonnelles et de collaboration avec les bailleurs et les partenaires, avec une solide expérience du maintien de relations fructueuses avec des groupes de personnes divers, ainsi qu'au sein d'une équipe dans un environnement pluridisciplinaire et multiculturel.

6. Expérience confirmée en matière d'administration, de gestion des rapports financiers et d'exploitation des procédures d'achats, dont les appels d'offres et leur évaluation, ainsi que l'appréciation des politiques, systèmes, procédures et bases de données.

7. Capacité à prendre des initiatives pour sortir des sentiers battus, en particulier en matière de résolution de problèmes, de hiérarchisation des priorités et de respect des délais du plan de travail, ainsi qu'en ce qui concerne les tâches et les exigences d'un projet régional.

Capacités essentielles, attributs et compétences propres au poste

Les niveaux suivants sont d'ordinaire attendus pour atteindre une pleine efficacité :

Niveau expert	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences en recherche environnementale et économique • Compétences analytiques • Gestion de projets • Mobilisation et gestion des différents acteurs • Gestion des données
Niveau avancé	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences analytiques • Compréhension des politiques et réglementations financières • Communication, représentation et qualités relationnelles • Compétences organisationnelles
Connaissances pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Accréditation des diplômes d'enseignement supérieur • Connaissance des procédures financières du PROE • Politiques de l'organisation • Capable de travailler de façon efficace avec ses collègues et le personnel de la division à tous les niveaux • Connaissances sur la gestion des déchets et les énergies renouvelables dans la région des îles du Pacifique • Résolution des problèmes et enjeux émergents liés aux financements et aux bailleurs
Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Plan stratégique du PROE 2017-2026 • Un Pacifique plus propre 2025 • Programme de travail du PROE • Programme de travail et mécanisme de financement de l'UE

Comportements essentiels

Il est attendu des fonctionnaires du PROE qu'ils et elles adhèrent aux valeurs de l'organisation et à son code de conduite, qui revêtent une importance essentielle dans le cadre de l'amélioration des résultats personnels, à savoir :

- Esprit d'initiative en matière d'environnement
- Prestation de services
- Valorisation de notre personnel
- Intégrité

Modification de la description de poste

Des modifications dans la description du poste peuvent s'avérer nécessaires de temps à autre en raison de la nature changeante de notre environnement de travail (entre autres du fait de nouvelles exigences technologiques ou de changements législatifs). Cette description de poste peut être revue dans le cadre de la préparation de la planification des performances pour le cycle de performances annuel ou selon les besoins.

C. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

Lieu d'affectation : Apia, Samoa.

Durée : la nomination est prévue pour une durée initiale de deux ans, avec possibilité de renouvellement en fonction du calendrier du projet, sous réserve des performances au cours de la période initiale, de la continuité des activités du projet et de la disponibilité des fonds. Il s'agit d'un poste spécifique à un projet qui prendra fin au terme dudit projet.

Salaire : le salaire est libellé en droit de tirage spécial du Fonds monétaire international (DTS). La rémunération pour ce poste correspond à l'échelle salariale 9 du barème des traitements du PROE. Le salaire de départ sera de 26 802 DTS par an. Ce montant équivaut actuellement à 102 286 tālās du Samoa (42 619 USD) par an. Après confirmation de la période d'essai, le salaire sera ajusté à 30 153 DTS, soit l'équivalent de 115 072 SAT (47 947 USD) par an. Tous les postes ont fait l'objet d'une évaluation afin de rendre compte du niveau de responsabilité, d'expérience et de qualification requis.

Indemnité différentielle du cout de la vie : une indemnité différentielle du cout de la vie s'élevant à 3 967 DTS sera également versée au candidat ou à la candidate retenu-e. L'équivalent actuel en tālās du Samoa est de 15 139 SAT (6 308 USD) par an. L'indemnité différentielle du cout de la vie correspond à la différence du cout de la vie constatée entre Suva et Apia. Cette indemnité est revue périodiquement en fonction de données déterminées par un examinateur ou une examinatrice indépendant-e.

Ajustements : les rémunérations et les allocations pour le personnel recruté à l'échelle internationale sont versées en tālās du Samoa et ajustées mensuellement, en tenant compte de la valeur moyenne

annuelle du DTS par rapport au tālā (SAT) au moment du versement de la rémunération. Les fluctuations du DTS seront cependant limitées à une fourchette de 5 % par rapport à un point de référence fixé annuellement. La rémunération sera versée chaque mois en équivalent SAT. Au moment de la rédaction de la présente description, le taux de change était d'environ 1,00 USD pour 2,40 SAT.

Mandat : pour le personnel recruté en dehors des frontières du Samoa, le mandat commence dès le jour où le candidat ou la candidate retenu-e quitte son domicile pour prendre ses fonctions. La nomination est soumise à un examen médical favorable ainsi qu'à une période d'essai de six mois. Une nomination peut être résiliée : i) à l'expiration de la période désignée ; ii) suite à la remise d'un préavis d'un mois par l'une des deux parties ; iii) sans préavis d'aucune des parties sous réserve du paiement d'un mois de salaire comme indemnité compensatrice de préavis ; iv) à la suite d'un renvoi pour raison disciplinaire, avec ou sans préavis.

Évaluation des performances : l'évaluation des performances annuelles et les primes qui y sont corrélées reposent sur le Système d'amélioration des résultats personnels du Secrétariat.

POUR LE PERSONNEL RECRUTÉ EN DEHORS DES FRONTIÈRES DU SAMOA, LES CLAUSES SUIVANTES S'APPLIQUENT :

Frais de déménagement : le PROE peut prendre en charge certains frais de nomination et de résiliation pour le personnel recruté en dehors des frontières du Samoa, comme les frais de voyage ou de logement du candidat ou de la candidate retenu-e, et des personnes à charge qui l'accompagnent, entre le point de recrutement et Apia, ainsi que pour le retour, par l'itinéraire le plus court et le plus économique. Cela inclut :

- des billets d'avion en classe économique ;
- des frais raisonnables pour emballer, assurer, expédier et transporter les meubles et les effets personnels et du ménage dans un conteneur traditionnel de six mètres ;
- un excédent de bagages pouvant aller jusqu'à 20 kg par personne pour le candidat ou la candidate retenu-e et chaque membre de sa famille.

Indemnité d'installation : un montant forfaitaire de 1 100 DTS sera versé dès la prise de fonction et à l'arrivée à Apia. Cela correspond, selon le taux actuel, à 4 198 SAT (1 749 USD).

Hébergement provisoire et assistance : à leur arrivée à Apia, le candidat ou la candidate retenu-e et les personnes à sa charge peuvent disposer d'un hébergement provisoire dans un hôtel convenable ou dans tout autre logement meublé pour une durée de six jours ouvrables. Le ou la candidat-e retenu-e bénéficiera d'une aide pour son installation à Apia. Cette aide inclura notamment la recherche d'un logement convenable à louer.

Privilèges et immunités : la rémunération du PROE est non imposable pour les personnes qui ne sont pas citoyennes ou résidentes du Samoa ; cela inclut l'importation en franchise d'effets personnels et ménagers détenus et utilisés par elles pendant moins de six mois, dans les six mois suivant la prise de fonction.

Indemnité de rapatriement : le ou la candidat-e retenu-e aura droit à une indemnité de rapatriement équivalant à deux semaines de salaire à la fin du contrat, sous réserve que le contrat n'ait pas été prolongé ou renouvelé.

POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL RECRUTÉ À L'ÉTRANGER, LES CLAUSES SUIVANTES SONT D'APPLICATION :

Indemnité pour frais d'étude : les frais d'études ou de formation peuvent être remboursés sur présentation des reçus pour les enfants à charge, jusqu'à concurrence de 75 % des couts réels, comme le prévoit la politique du PROE en matière d'allocations d'études. Cette indemnité s'élève actuellement à un montant maximum de 15 600 SAT (6 500 USD) par an et par enfant à charge, avec un maximum de 46 800 SAT (19 500 USD) par an et par famille de trois enfants ou plus, s'ils sont éligibles.

Vacances scolaires – Voyage : il est prévu de prendre en charge un billet d'avion en classe économique par an, entre le lieu d'enseignement (partant du principe qu'il s'agisse du domicile connu) et Apia pour (i) chaque enfant à charge qui n'étudie pas au Samoa ou (ii) pour le membre du personnel ou l'époux-se qui souhaite rendre visite à ses enfants, à condition que le voyage n'ait pas lieu dans les six derniers mois précédant la date d'expiration du contrat.

Congé familial – Voyage : un aller-retour en avion en classe économique est prévu entre Apia et le domicile reconnu pour le ou la membre du personnel et les personnes à sa charge après une période de 18 mois de service dans le cadre d'un contrat de trois ans, à condition que le voyage n'ait pas lieu dans les 12 derniers mois précédant la date d'expiration du contrat.

Aide au logement : le personnel international pourra recevoir une aide au logement s'élevant à 75 % d'un loyer ordinaire au Samoa pour un logement meublé de cadre expatrié. Son montant actuel est de 2 850 SAT (1 188 USD) par mois. Cette aide sera revue annuellement et ajustée en fonction de l'évolution comparée du marché locatif local.

Aide en matière de sécurité :

Les dépenses en matière de sécurité pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation des justificatifs requis et jusqu'à 2 400 SAT (1000 USD) par an, tel que stipulé dans la politique du PROE sur l'aide en matière de sécurité.

Congé annuel : 25 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 50 jours maximum).

Congés maladie : 30 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 90 jours maximum).

Autres congés : des dispositions existent également pour les congés de maternité ou de paternité, les congés pour raisons familiales et les congés spéciaux sans traitement.

Déplacements professionnels : le PROE prend en charge les dépenses liées aux déplacements professionnels selon les dispositions prévues pour

les membres du personnel obligé·es de quitter Apia pour affaires.

Assurance-vie, en cas de décès accidentel et assurance-invalidité : l'ensemble des membres du personnel est couvert par la police d'assurance du PROE comprenant une assurance-vie, une assurance en cas de décès accidentel et une assurance-invalidité, valable 24 heures sur 24.

Frais médicaux : l'ensemble des membres du personnel du PROE et des personnes à leur charge bénéficient d'une prise en charge des frais médicaux, dentaires et optiques raisonnables, selon les conditions générales du plan du PROE pour la prise en charge des frais médicaux internes.

Retraite : l'ensemble des membres du personnel sont tenu·es de contribuer au Fonds national de prévoyance du Samoa. Un expatrié ou une expatriée recruté·e à l'étranger aura la possibilité de cotiser à une caisse de retraite locale ou de choisir un autre fonds reconnu dans son pays d'origine pour sa cotisation à la retraite. Le PROE versera le salaire de base minimum requis par la loi au fonds de pension choisi approuvé. Pour le Samoa, ce taux est actuellement de 10 %.

Formation et perfectionnement

Les possibilités d'apprentissage et de perfectionnement dépendent du processus d'amélioration des résultats personnels du PROE et des plans individuels en la matière.

Définitions :

Par « personne à charge », il faut entendre l'époux·se et les enfants financièrement à la charge d'un ou d'une salarié·e.

Par « enfant à charge », il faut entendre tout enfant de salarié·e qui n'est pas marié, est financièrement dépendant, est enfant légitime ou légalement adopté et qui :

- n'a pas encore atteint l'âge de 16 ans ;
- n'a pas encore atteint l'âge de 19 ans et est encore étudiant à temps plein dans une école secondaire ;
- n'a pas encore atteint l'âge de 25 ans et est inscrit·e comme étudiant·e à temps plein dans une université ou tout autre
- établissement d'enseignement supérieur ;
- souffre d'incapacités d'ordre psychologique ou physique.

Le terme « Expatrié » désigne un membre du personnel recruté au niveau international, qui n'est pas citoyen ou résident permanent au Samoa, et qui réside au Samoa uniquement en raison de son emploi au PROE.

Égalité des chances : le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'emploi. Les hommes et les femmes sont pareillement éligibles pour occuper tout poste au sein du PROE.

Généralités : la nomination au poste se fera selon les conditions générales du règlement du personnel du PROE, dont un exemplaire sera remis au ou à la candidat·e retenu·e.

D. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

INDISPENSABLES : Les candidatures doivent inclure :

1. Le formulaire de candidature dûment complété, téléchargeable dans la rubrique « Carrières » de notre site internet (***vous devrez remplir intégralement l'ensemble des champs requis dans le formulaire, en particulier les déclarations indiquant que vous répondez aux critères ; prière de ne PAS nous référer à votre CV. En cas de manquement, votre candidature ne sera pas prise en considération***) ;
2. Un CV détaillé.

Les dossiers de candidature ne contenant pas le formulaire de candidature du PROE dûment rempli ni tous les documents requis ci-dessus ne seront pas pris en considération.

Envoi des candidatures :

- a) **PAR COURRIEL** : (***OPTION PRÉFÉRÉE***) l'objet doit être libellé de la façon suivante « **Responsable technique en charge des déchets – Projet PAWES** » et l'envoyer à recruitment@sprep.org OU ;
- b) **PAR LA POSTE OU PAR FAX** : la candidature doit être adressée et envoyée à : M. le Directeur général du PROE, P.O. Box 240, Apia, ou par fax au numéro (685) 20231 avec la mention suivante mise en évidence : « **Responsable technique en charge des déchets – Projet PAWES** ».

Pour en savoir plus sur le PROE et sur ses travaux dans la région, veuillez consulter le site internet du PROE www.sprep.org

Pour toute autre question, veuillez contacter M^{me} Ada-Fanua Ott au numéro (685) 21929 ext. 391 ou par courriel à l'adresse adao@sprep.org

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : vendredi 10 mars 2023 : Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en considération.

Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'emploi